

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 25 mars 2013

Convocation du 20 mars 2013

Publication du 11 avril 2013

**Étaient présents** : Brigitte DUFFOURD, Fabrice LAUNAY (à partir de 21h), Mireille SABRI, Sylvie CARRE, René MARTENOT, Philippe RUPIN, Alexandre GARNERET, Eric DESQUIREZ, Pascale REMONDINI, Charles DESCOURVIERES.

**Étaient représentés** : Gilles RICHARD (procuration à Charles DESCOURVIERES), Gérald MENDES (procuration à Fabrice LAUNAY), Francis REMONDINI (procuration à Philippe RUPIN).

**Était absent** : Guillaume SEVELLEC.

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 25 mars 2013 à 20 heures 15 à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 04 mars 2013 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour : subventions aux associations et remboursement de frais par un locataire du foyer communal. Le Conseil Municipal accepte ces ajouts.

#### **I. Point sur les décisions prises en Conseil Municipal**

- ✓ Un schéma d'implantation a été remis à l'entreprise Voguenature pour l'installation de l'aire de jeux qui se fera la dernière semaine du mois d'avril. Les jeux seront positionnés côté rue Pointe Caillot afin de laisser un grand espace vert côté rue Les Herbues. Courant mai, l'employé communal installera le banc, la corbeille, les arbustes ainsi que la clôture.
- ✓ Le Conseil Général a émis un avis favorable au souhait de la commune de reporter l'application de la réforme des transports scolaires à la rentrée 2014/2015.

#### **II. Présentation et vote des comptes administratif 2012 pour le budget principal (Délibération n° 2013-12) et le budget lotissement « le Champ des Vignes » (Délibération n° 2013-13)**

Le Maire présente le Budget Primitif 2012, les Décisions Budgétaires Modificatives qui s'y rattachent ainsi que les résultats de l'exercice comptable 2012 pour le budget principal et le budget lotissement.

Le Maire se retire. Monsieur Philippe RUPIN, 1<sup>er</sup> adjoint, est désigné Président de séance pour le vote des comptes administratifs.

#### Budget Principal

Sous la présidence de Monsieur Philippe RUPIN, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, VOTE et ARRÊTE les résultats définitifs 2012 qui se décomposent comme suit :

#### INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Déficit antérieur reporté	41 331,94		
Dépenses	124 997,51	Recettes	83 921,68
Résultats exercice 2012 (déficit)	41 075,83		
RÉSULTAT GLOBAL (déficit)	82 407,77		
Restes à réaliser :	15 964,00		00,00

## FONCTIONNEMENT

		Excédent antérieur reporté	77 320,06
Dépenses	215 441,03	Recettes	300 744,31
Résultats exercice 2012 (excédent)			85 303,28
RÉSULTAT GLOBAL (excédent)			162 623,34

Détail du compte administratif par chapitre :

### RECETTES – FONCTIONNEMENT

Chapitre	Désignation	Budget 2012	Réalisé 2012
013	Atténuation de charges	00,00	35,75
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	4 830,00	23 457,65
73	Impôts et taxes	173 352,00	174 632,64
74	Dotations, subventions et participations	58 687,00	59 531,62
75	Autres produits de gestion courante	42 000,00	42 594,21
76	Produits financiers	0,00	0,44
77	Produits exceptionnels	600,00	492,00
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES FONCTIONNEMENT</b>		<b>279 469,00</b>	<b>300 744,31</b>
042	Op° ordre de transfert entre section	5 000,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT EXERCICE</b>		<b>284 469,00</b>	<b>300 744,31</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	77 320,00	77 320,06
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT BUDGET</b>		<b>361 789,00</b>	<b>378 064,37</b>

### DEPENSES – FONCTIONNEMENT

Chapitre	Désignation	Budget 2012	Réalisé 2012
011	Charges à caractère général	118 011,00	106 782,60
012	Charges de personnel et frais assimilés	48 460,00	47 269,07
014	Atténuations de produits	2 117,00	317,00
65	Autres charges de gestion courante	56 390,00	49 326,97
66	Charges financières	9 400,00	9 380,39
67	Charges exceptionnelles	100,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES RÉELLES FONCTIONNEMENT</b>		<b>234 478,00</b>	<b>213 076,03</b>
042	Op° ordre de transfert entre section	2 365,00	2 365,00
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT EXERCICE</b>		<b>236 843,00</b>	<b>215 441,03</b>
023	Virement à la section d'investissement	115 857,00	115 857,00
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT BUDGET</b>		<b>352 700,00</b>	<b>331 298,03</b>

### RECETTES – INVESTISSEMENT

Chapitre	Désignation	Budget 2012	Réalisé 2012
10	Dotations, fonds divers et réserves	73 600,00	73 249,94
13	Subventions d'investissement reçues	650,00	261,80
16	emprunts	50 000,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES INVESTISSEMENT</b>		<b>124 250,00</b>	<b>73 511,74</b>
040	Op° ordre de transfert entre section	2 365,00	2 365,00
041	Opérations patrimoniales	20 000,00	8 029,94
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT EXERCICE</b>		<b>146 615,00</b>	<b>83 921,68</b>
021	Virement de section fonctionnement	115 857,00	115 857,00
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT BUDGET</b>		<b>262 472,00</b>	<b>199 778,68</b>

## **DEPENSES - INVESTISSEMENT**

Chapitre	Désignation	Budget 2012	Réalisé 2012
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,000	0,00
16	Emprunts	42 750,00	42 744,17
20	Immobilisations incorporelles	25 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	8 100	8 075,48
21	Immobilisations corporelles	100 290,00	58 117,98
23	Immobilisations en cours	20 000,00	8 029,94
<b>TOTAL DEPENSES RÉELLES INVESTISSEMENT</b>		<b>196 140,00</b>	<b>116 967,57</b>
040	Op° ordre de transfert entre section	5 000,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	20 000,00	8 029,94
<b>TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT EXERCICE</b>		<b>221 140,00</b>	<b>124 997,51</b>
001	Déficit d'investissement reporté	41 332,00	41 331,94
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT BUDGET</b>		<b>262 472,00</b>	<b>166 329,45</b>

### Budget lotissement

Sous la présidence de Monsieur Philippe RUPIN, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, VOTE et ARRÊTE les résultats définitifs 2012 qui se décomposent comme suit :

INVESTISSEMENT		RECETTES	
Déficit antérieur reporté	0,00		
Dépenses	23 297,37	Recettes	0,00
Résultats exercice 2012 (déficit)	23 297,37		
RÉSULTAT GLOBAL (déficit)	23 297,37		

### FONCTIONNEMENT

Report 2011 (excédent)			98 788,53
Dépenses	23 297,37	Recettes	23 297,37
Résultats exercice 2012	0,00		0,00
RÉSULTAT GLOBAL (excédent)			98 788,53

Le Maire reprend la présidence de la séance.

### **III. Approbation du compte de gestion 2012 dressé par Mesdames POILLOT et DONGOIS, trésorières, pour le budget principal (délibération n°2013-14) et pour le budget lotissement « le Champ des Vignes » (délibération n° 2013-15)**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2012 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

#### **Le conseil municipal,**

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DÉCLARE**, à l'unanimité, que le compte de gestion pour le budget principal dressé, pour l'exercice 2012, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- **DÉCLARE**, à l'unanimité, que le compte de gestion pour le budget lotissement dressé, pour l'exercice 2012, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **IV. Affectation du résultat de l'exercice 2012 (délibération n° 2013-16)**

Le conseil municipal constate les résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2012, soit :

- Section d'investissement : DÉFICIT de 82 407,77 €
- Section de fonctionnement : EXCÉDENT de 162 623,34 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE** l'affectation du résultat total de la section de fonctionnement comme suit :

- **AFFECTATION de la somme de 98 371,77 euros à la section d'investissement (recette portée sur le budget de l'an 2013 à l'article 1068 – chapitre 10) ;**
- **REPORT en section de fonctionnement sur le Budget Primitif 2013 à l'article 002 (excédent antérieur reporté en recettes) du solde disponible, soit 64 251,57 euros.**

*21 heures : arrivée de Fabrice LAUNAY*

#### **V. Vote du taux des taxes (délibération n°2013-17)**

Le Maire présente l'état 1259 de notification des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale qui fait apparaître pour la commune des recettes fiscales pour 2013 à **taux constant** d'un montant de 147 958 € réparties comme suit :

- Taxe d'habitation : 66 107 €
- Foncier bâti : 74 790 €
- Foncier non bâti : 7 061 €

Le Maire détaille les taux moyens communaux de 2012 au niveau national et départemental, les taux plafonds communaux ainsi que les taux moyens des communes de même strate de population (commune de 500 à 2 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé).

	Taux de la commune de Saulon-la-Rue	Taux moyens nationaux	Taux moyens départementaux	Taux plafond 2013	Taux moyen des communes de 500 à 2000 habitants
Taxe d'habitation	7,17 %	23,83 %	21,80 %	51,18 %	11,35 %
Taxe foncière bâti	13,05 %	20,04 %	21,81 %	53,68 %	15,82 %
Taxe foncière non bâti	39,01 %	48, %	34,30 %	117,57 %	46,03 %

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux en 2012. Les trois taxes subiront mécaniquement une élévation en 2013 du fait de la revalorisation des bases d'imposition de 1,8 % prévue par la loi de finances pour 2013.

Le Maire soumet au débat la fixation du taux des taxes pour l'année 2013.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DÉCIDE** de ne pas augmenter le taux des taxes qui restent fixées pour 2013 à :

- Taxe d'habitation : 7,17 %
- Foncier bâti : 13,05 %
- Foncier non bâti : 39,01 %

## **VI. Présentation et vote du budget principal (délibération n° 2013-18) et du budget lotissement « le Champ des Vignes » (délibération n°2013-19)**

### Budget Principal

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif pour 2013 préparé lors des réunions de la commission budget des 4 février et 4 mars.

Des ajustements sont apportés concernant :

- Le montant des dotations de l'État qui n'était pas connu au moment de la préparation budgétaire
- Le montant des travaux de rénovation de l'éclairage public (+ 500 € pour tenir compte des aléas techniques rencontrés lors de la réalisation)
- Le montant prévu pour le paiement des études de travaux de voirie confiées à la Communauté de Communes (+ 2 500 €) compte tenu de la nécessité de réaliser préalablement aux études un relevé topographique
- Inscription au budget de 2 500 € pour acquisition de mobilier suite à une opportunité d'acquérir notamment une table d'occasion pour la salle du Conseil Municipal
- Inscription au budget de la voirie de la ruelle des Remparts (+ 18 000 €)
- Ajustement du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement et de l'emprunt prévisionnel pour équilibrer les sections du budget.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour, 2 abstentions ADOPTE le Budget Primitif pour l'exercice 2013** comme suit :

- ▶ Section de fonctionnement : recettes : 324 346 €/dépenses : 281 007 €
- ▶ Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes pour 263 183 €

Détail du budget primitif par chapitre :

### **RECETTES – FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Désignation	Budget 2013
013	Atténuation de charges	0,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	5 640,00
73	Impôts et taxes	166 928,00
74	Dotations, subventions et participations	61 483,00
75	Autres produits de gestion courante	18 000,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	3 044,00
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES FONCTIONNEMENT</b>		<b>255 095,00</b>
042	Op° ordre de transfert entre section	5 000,00
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT EXERCICE</b>		<b>260 095,00</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	64 251,00
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT BUDGET</b>		<b>324 346,00</b>

### **DEPENSES – FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Désignation	Budget 2013
011	Charges à caractère général	133 926,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	58 580,00
014	Atténuation de produits	500,00
65	Autres charges de gestion courante	50 040,00
66	Charges financières	7 500,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
<b>TOTAL DEPENSES RÉELLES FONCTIONNEMENT</b>		<b>250 546,00</b>
042	Op° ordre de transfert entre section	2 903,00
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT EXERCICE</b>		<b>253 449,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	27 558,00
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT BUDGET</b>		<b>281 007,00</b>

## RECETTES – INVESTISSEMENT

Chapitre	Désignation	Budget 2013
024	Produit des cessions d'immobilisation	1300
10	Dotations, fonds divers et réserves	113 422,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00
16	emprunts	118 000,00
TOTAL RECETTES RÉELLES INVESTISSEMENT		232 722,00
040	Op° ordre de transfert entre section	2 903,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT EXERCICE		235 625,00
021	Virement de section fonctionnement	27 558,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT BUDGET		263 183,00

## DEPENSES – INVESTISSEMENT

Chapitre	Désignation	Budget 2013
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
16	Emprunts	44 650,00
20	Immobilisations incorporelles	25 000,00
204	Subventions d'équipement versées	5 500,00
21	Immobilisations corporelles	93 125,00
23	Immobilisations en cours	7 500
TOTAL DEPENSES RÉELLES INVESTISSEMENT		175 775,00
040	Op° ordre de transfert entre section	5 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT EXERCICE		180 775,00
001	Déficit d'investissement reporté	82 408,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT BUDGET		263 183,00

### Budget lotissement

En 2012, 25 000 € avaient été inscrits au budget pour la réalisation des travaux de finition de voirie. Ces travaux n'ayant pas été réalisés en 2012, la même somme est reportée au budget 2013.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ADOPTE le Budget Annexe du lotissement « le Champ des Vignes » pour l'exercice 2013 comme suit :**

- ▶ Section de fonctionnement : dépenses : 48 298 €/ recettes : 147 087 €
- ▶ Section d'investissement : dépenses : 71 596 €/ recettes : 23 298 €

### VII. Travaux de rénovation de l'éclairage public 2<sup>ème</sup> tranche : acceptation du financement par fonds de concours (délibération n° 2013-20)

En 2012, la rénovation de l'éclairage public a été réalisée sur la partie rue de Gevrey et rues adjacentes. En 2013, le Conseil Municipal a sollicité le SICECO pour la poursuite de cette rénovation sur le secteur rue Haute, rue Basse, impasse Résidence, impasse du Parc, rue des Chenevières. Le devis estimatif s'élève à 12 556,16 € subventionnés à hauteur de 60 % par le SICECO. Le montant à la charge de la commune est évalué à 5 025,68 €

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L512-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

**Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DEMANDE** au SICECO la réalisation des travaux précités ;
- **ACCEPTE** de financer par fonds de concours la contribution au SICECO ;
- **DIT** que ces dépenses seront amorties sur 10 ans.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a signalé au SICECO que la commune ne pouvait donner suite au devis d'enfouissement des réseaux sur la portion de RD 31 dite « les Remparts » (100 000 € à charge de la commune) faute de moyens financiers et qu'il a demandé la réalisation de ces travaux dans le cadre d'une programmation par le SICECO dans les années à venir ; ce qui en ramènerait le coût pour la commune à 25 000 € environ.

Un courrier va être adressé au SICECO pour demander la mise en place d'un éclairage public ruelle des Remparts.

### **VIII. Rétrocession de parcelles par Madame VADOT (délibération n°2013-21)**

Monsieur le Maire explique que la propriété sise 1, rue de Rosière appartenant à Madame Blanche VADOT est composée de la parcelle AD 53 et d'une parcelle AD 52 de 44 centiares destinée à réaliser un alignement qui n'a jamais été mis en œuvre par la commune.

Compte tenu de la dangerosité notamment pour les piétons de cette intersection entre la rue de Rosière et la rue de Gevrey, Monsieur le Maire a rencontré Madame VADOT et obtenu son accord pour la rétrocession de la parcelle AD 52 à la commune ainsi que de la parcelle AD 118 d'une contenance de 5 centiares issue de la division de la parcelle AD 53 nouvellement numérotée AD 117 ; parcelles qui feront l'objet d'un aménagement sécuritaire .

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DONNE** son accord pour la rétrocession à la commune à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section AD numéro 52 (44 ca) et 118 (5 ca) par Madame Blanche VADOT ;
- **CHARGE** Maître BLANQUINQUE de réaliser l'acte notarié dont les frais seront à la charge de la commune.

### **IX. Acquisition de terres agricoles**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les conjoints DUFRAISSE (numéro de compte cadastral D000056) ont mis en vente l'ensemble des propriétés leur appartenant, ce qui comprend les bâtiments sis 68 rue de Dijon (moulin, ancienne boulangerie ...) ainsi que des terres agricoles pour une superficie de 3 ha 81 ca 13a.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal quant à l'opportunité pour la commune d'acquérir les dites terres en précisant toutefois que le(s) preneur(s) d'un bail à ferme soumis au statut du fermage portant sur ces terres bénéficie(nt) d'un droit de priorité pour acquérir les biens.

Le Conseil Municipal se positionne pour l'acquisition de ces terres sur la base de 5 200 € l'hectare en garantissant en cas d'achat le maintien du ou des baux en cours.

### **X. Compte rendu des réunions**

#### **SIVOS de Gevrey-Chambertin**

Pascale REMONDINI résume la dernière réunion du SIVOS. Le taux d'intérêt variable pour l'emprunt du gymnase a baissé. Divers travaux de rénovation du gymnase (éclairage ...) vont être effectués. Le conseil syndical a autorisé le Président à étudier la possibilité d'acquérir une parcelle de 5 333 m<sup>2</sup> dont une partie en vignes (appellation Bourgogne) située sur la commune de Brochon, à proximité du gymnase, qui permettrait de résoudre des difficultés de stationnement. Cette acquisition aurait des incidences financières sur la participation annuelle des communes.

### **XI. Questions diverses**

#### **Trou RD 996**

Une chambre PTT s'est effondrée en limite de la bande de roulement de la RD 996 en face du 78 rue de Dijon provoquant un affaissement de la route. La commune a procédé à la signalisation de ce danger (convention de prêt de plots et de panneaux passée avec les services du Conseil Général) et a alerté France Télécom pour qu'ils procèdent d'urgence à la réparation (travaux à charge de France Télécom).

## Fermeture d'une classe

La 4<sup>ème</sup> classe élémentaire ouverte en septembre 2010 fera l'objet d'une fermeture de classe par la Direction des Services Académiques de l'Éducation Nationale compte tenu des effectifs en baisse à la rentrée 2014. (Prévision de 66 élèves en élémentaire)

## **XII. Subventions aux associations (délibération n° 2013-22)**

Monsieur le Maire rappelle que le montant attribué aux associations a été étudié en commission budgétaire et inscrit au budget 2013. Il rappelle la liste des subventions proposées et invite le Conseil Municipal à délibérer sur leur attribution aux associations et au Centre Communal d'Action Sociale.

Vu les demandes de subventions reçues,

Vu le Budget Primitif de l'année 2013,

Les sommes étant inscrites au budget,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

- ❖ Article 657362 (subventions de fonctionnement versées aux C.C.A.S.)
  - C.C.A.S. de Saulon-la-Rue : 2 000 €
- ❖ Article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé)
  - Coopérative scolaire : 600 €(8 €X 75 élèves)
  - Associations sportives (attribution de 10 €par jeune saulonnais licencié) :
    - Football Club Saulon Corcelles (F.C.S.C.) : 40 €
    - Tennis Féney : 80 €
    - BMX Saulon-la-Chapelle : 90 €
    - Avenir Sportif Gevrey-Chambertin : 70 €

## **XIII. Remboursement de frais par un locataire du foyer communal (délibération n° 2013-23)**

Lors de la location du foyer communal le 02 mars dernier, une vitre a été cassée. Il convient de demander au locataire le remboursement des frais de remplacement du vitrage effectué par l'employé communal (130,87 € fournitures et main-d'œuvre).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DEMANDE** au locataire du foyer communal du 02 mars 2013 le remboursement des frais engendrés pour la réparation du vitrage cassé lors de la location ;
- **AUTORISE** le Maire à émettre à titre d'un montant de 130,87 €au nom du locataire.

## **XIV. Voirie de la ruelle des Remparts (délibération n°213-24)**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le projet de réfection de la voirie de la ruelle des Remparts ;
- **SOLLICITE** le concours du Conseil Général dans le cadre du programme « Village Côte-d'Or » ;
- **DÉFINIT** le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
Conseil Général village Côte d'Or	Sollicitée	Plafonné à 10 000 €	50 %	Plafonné à 5 000 €
Autofinancement	Montant des travaux – subvention Conseil Général			

- **PRÉCISE** que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune ;
- **S'ENGAGE** à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Général au titre de ce projet ;
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention ;
- **ATTESTE** de la propriété communale de la ruelle des Remparts
- **S'ENGAGE** à ne pas solliciter dans l'année en cours, une subvention au titre du FCDDT.

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15 minutes.